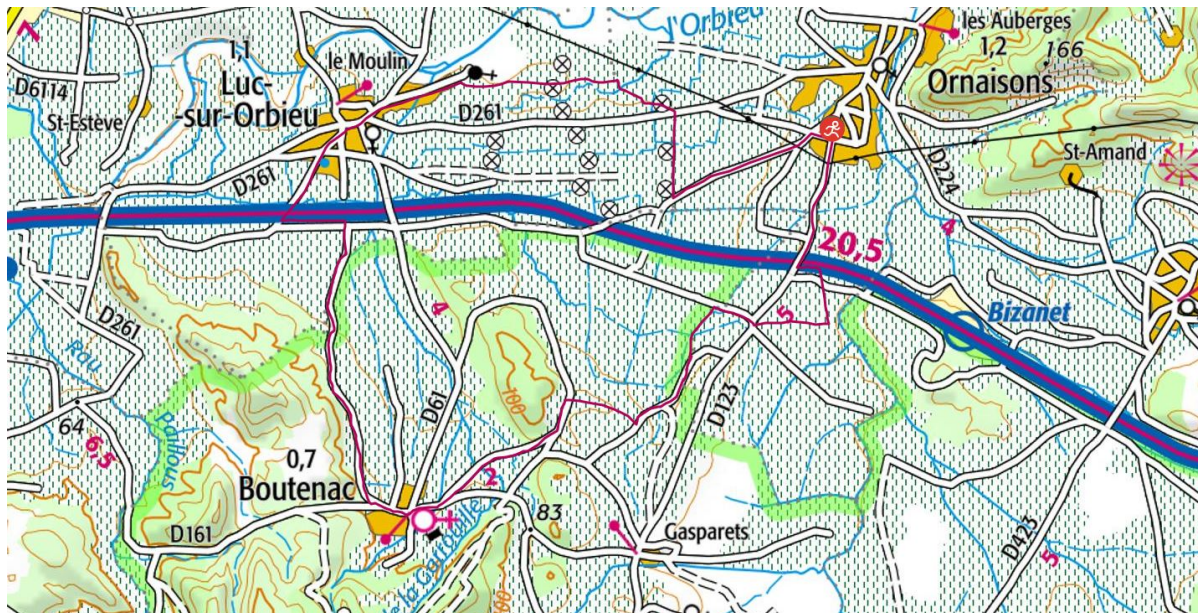


## AUTOUR DU PECH TENAREL



### Infos Pratiques

|               |                  |
|---------------|------------------|
| Distance      | 15,94 km         |
| Niveau        | Facile           |
| Dénivelé      | 154 m D+         |
| Départ        | ORNAISONS        |
| Typologie     | boucle           |
| Balisage      | VTT Bleu         |
| Environnement | Dans le vignoble |

## Votre itinéraire

**Étape 1 -** De la cave coopérative, prendre la D123, avenue des Corbières, sur quelques mètres en direction du village, avant de tourner à gauche rue des Poissonnières, derrière la distillerie. A l'intersection parcourir 150m à gauche et à la fourche prendre à droite la petite route. On tourne ensuite à droite, sur un chemin bordé d'une rangée d'éoliennes. Rejoindre la D261 et continuer en face à travers vignes. Après avoir traversé le ruisseau du Tourrenc, prendre le chemin à gauche puis la petite route qui lui succède. Tourner à gauche après le cimetière de Luc sur Orbieu, rue de Canos. Quitter le village par la rue du Château d'eau et le Chemin de Ferrals. Passer sous l'autoroute et tourner de suite à gauche sur la petite route. A environ 500m, tourner à droite et poursuivre sur le goudron par le chemin des Vignals jusqu'à la D161, à l'entrée de Boutenac. Traverser le village sur la D161 et à la sortie, prendre le Chemin de Ténarel,

sur la gauche. A environ 1200m, à l'intersection, prendre à gauche sur environ 250m puis à droite sur un chemin qui rejoint une petite route goudronnée. Aller à gauche, passer devant la propriété d'Aigues Vives, poursuivre par le chemin tout droit et à l'intersection tourner à droite. Traverser la D123 et aller tout droit sur le chemin en bordure de l'ancien moulin. A l'intersection, prendre à gauche en direction de l'autoroute. On rejoint la D123 passant sur l'autoroute puis la cave coopérative d'Ornaisons.

## Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

## En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/autour-du-pech-tenare/>